


Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-16.250-0041831.2023.001			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom SCEA BE GROUP Adresse Les Ardailloux 46700 Soturac Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité QUALISUD (FR-BIO-16) Adresse 6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (f) Vin Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 09 juin 2023 10:28:13 +0200 CEST Nom et signature QUALISUD Lieu Marmande (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 27/04/2023 au 31/12/2024		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Cerises	Biologique
	Châtaignes et marrons	Biologique
	Prairie temporaire	Biologique
	Raisin de cuve : Chardonnay	Biologique
	Raisin de cuve : Gamay	Biologique
	Raisin de cuve : Merlot	Biologique
	Raisin de cuve : Sauvignon	Biologique
	Raisin de table : Muscat de hainaut	Biologique
	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : IGP Cotes du Lot - rouge 2019	Biologique
	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : IGP Cotes du Lot 2018 Blanc	Biologique
	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : IGP Cotes du Lot 2018 Rouge	Biologique
	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : IGP Cotes du Lot 2021 Blanc	Biologique
	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : IGP Cotes du Lot 2021 Rouge	Biologique
	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : IGP Cotes du Lot 2022 Blanc	Biologique
	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : IGP Cotes du Lot 2022 Rouge	Biologique
	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : IGP cotes du lot blanc 2020	Biologique
	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : IGP cotes du lot rouge 2020	Biologique
	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : VDF 2019 Rouge	Biologique
Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : VDF 2020 Blanc	Biologique	
Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : VDF 2020 rouge	Biologique	
Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : VDF 2021 blanc	Biologique	
Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : VDF 2021 Rouge	Biologique	
Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : VDF 2022 Blanc	Biologique	
Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : VDF 2022 Rosé	Biologique	
Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : VDF 2022 Rouge	Biologique	
Vins mousseux, issus de raisin frais : 2020 et 2021	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf	II.9 Autres informations Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.
	DÉLIVRÉ	